



CONSEIL D'ADMINISTRATION COMpte RENDU DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2015

Le DIX NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du Centre Administratif Intercommunal, rue de Buchenberg à CRAON sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

PRESENTS : Mmes et MM BARRAIS Sylvie, BILHEUX Noëlle, BOIS Gwénaëlle, BREHIN Colette, CHARPENTIER Michelle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, GENDRY Sophie, GOHIER Odile, GUERIN Anita, JACQUET Bernard, LANGOUET Christophe, ORY Nathalie, PENE Loïc, RESTIF Vincent, SAUVE Isabelle, TISON Hervé, TRETON Jean Paul

EXCUSES : Mme et MM BOITEUX Yves-Eric, CHATELLIER Martine, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, GAULTIER Patrick, GAUTEUR Franck, LAURENT Jean Claude, SARCEL Bernadette,

ABSENT : M BLANCHET André

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 21 septembre 2015
- Ouverture d'un poste d'animateur Jeunesse à temps complet
- Ouverture des postes de vacataires pour les vacances de Toussaint et Noël
- Reprise d'une provision pour risque
- Petite enfance : adoption du règlement d'admission, des critères d'admission et des contrats d'accueil
- Bilan consolidé des ALSH d'été
- Contrats d'assurance : résultat de l'appel d'offres lancé dans le cadre d'un groupement de commande avec la Communauté de Communes
- Retour sur les commissions et groupes de travail
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2015

RH

- **CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR**

Au cours des années 2013/2014, un poste d'animateur Jeunesse a été ouvert de manière temporaire, pour faire face aux évolutions de service Jeunesse (Cossé).

Ce poste a été reconduit en 2015 pour permettre une stabilisation du service et définir l'organisation à mettre en place de manière durable.

Considérant la nécessité de consolider l'organisation en matière d'animation Jeunesse sur le territoire, Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, DECIDE

- de créer un poste d'animateur Jeunesse à temps complet, à compter du 1^{er} Janvier 2016, ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'animation ou animateur.

- OUVERTURE DES POSTES D'ANIMATEURS VACATAIRES, POUR LES VACANCES DE TOUSSAINT ET NOËL**

Considérant les besoins temporaires d'encadrement des enfants et des jeunes inscrits aux différents Accueils de Loisirs ouverts sur le territoire durant les vacances de la TOUSSAINT et de NOËL 2015,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de procéder à l'ouverture de :

12 postes d'ANIMATEURS et 2 postes de DIRECTEURS/ DIRECTEURS ADJOINTS

La rémunération interviendra sur la base de vacations journalières arrêtées pour 2015 comme suit :

ANIMATEURS	VACATION/jour
titulaires du BAFA	
expérience de 0 à 20 vacations/journées	66,15
expérience de 21 à 40 vacations/journées	72,76
expérience de 41 vacations/journées et plus	78,05
BAFA en cours	
expérience de 0 à 20 vacations/journées	57,73
expérience de 21 vacations/journées et +	62,30
Sans formation	
	36,81
Supplément par nuitée	
	7,21
DIRECTEURS	
Directeur Adj ou sans BAFD	83,93
Titulaire BAFD ou équivalence	96,51

Les temps de préparation seront forfaitairement calculés sur la base maximale de 1 vacation pour 5 jours d'animation, sous réserve d'une présence effective aux différentes sessions prévues par le Directeur de l'ALSH.

Il est précisé que ces postes seront pourvus au fur et à mesure des besoins, en fonction du nombre d'enfants accueillis et du besoin effectif d'encadrement.

FINANCES

- REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE :**

En 2010 le CIAS a dû procéder à l'encontre d'un agent à une radiation des cadres pour cause d'abandon de poste, décision que l'agent a contestée en justice.

Déboutée de sa requête en annulation de cette décision devant le Tribunal Administratif (2013), l'agent a ensuite fait appel devant la Cour Administrative d'Appel qui a confirmé la position du Tribunal Administratif (2014).

Considérant le risque potentiel que présentait un tel litige, le Conseil d'Administration a jugé prudent de constater comptablement ce risque par la constitution de provisions, dont le montant total s'élève aujourd'hui à 135 000 €.

Les délais de recours étant maintenant dépassés, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de reprendre cette provision, pour le total de 135 000 €.

RENEGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Vu la délibération 36-20052015 du 20 Mai 2015, décidant de la création d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays de Craon, en vue de la renégociation de l'ensemble des Contrats d'Assurance.

Suite à la consultation des entreprises et après analyse des offres et considérant les propositions de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de retenir les entreprises suivantes

- **Lot 1a : DOMMAGES AUX BIENS**
 - Candidat retenu : GROUPAMA Centre Manche
 - Option retenue (franchise générale : néant) : 1 407,53 €
 - Garanties optionnelles incluses (frais supplémentaires d'exploitation - pertes de recettes/ Tous risques informatiques et/ou bureautiques / bris de machines)

- **Lot 2a : RESPONSABILITE CIVILE**
 - Candidat retenu : AXA- P. LORET
 - Option retenue (franchise générale : néant) : 3 461,95 €
 - Garantie optionnelle incluse (individuelle accident)

- **Lot 3a : PROTECTION JURIDIQUE ET RISQUES ANNEXES - PROTECTION FONCTIONNELLE**
 - Candidat retenu : P. LORET / CFDP
 - Protection juridique de la collectivité : 819,79 €

- **Lot 4a : VEHICULES A MOTEUR ET RISQUES ANNEXES - AUTO-COLLABORATEUR EN MISSION**
 - Candidat retenu : BRETEUIL/LA PARISIENNE
 - Auto-collaborateur en mission : 400 €

- AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer les marchés et toutes pièces à intervenir (marchés d'une durée de 4 ans prenant effet au 01.01.2016).

BILAN CONSOLIDE DES ALSH ETE : point reporté au prochain Conseil, par insuffisance d'éléments transmis.

RETOUR SUR LES COMMISSIONS OU GROUPES DE TRAVAIL

- **COMITE DE PILOTAGE DES ATELIERS D'ECHANGES**

RAPPEL DU CADRE : les Ateliers d'Echanges sont un des 10 Espaces de Découverte et d'Initiative, disposition qui relève du programme d'insertion du Conseil Départemental et à ce titre fait l'objet d'un conventionnement et d'un financement du Département sur la base des 3 objectifs et des 5 axes suivants :

1. lutter contre l'isolement par l'établissement de relations et d'échanges entre les personnes sous diverses formes
 2. Favoriser le mieux-être, la reconnaissance et la redynamisation des personnes en souffrance
 3. Développer l'appétence, l'autonomie, rendre chacun acteur et favoriser la participation à la vie locale
-
1. Accueillir tous les publics sans aucune discrimination
 2. Développer une démarche spécifique pour un public fragilisé
 3. Favoriser la réussite d'initiatives individuelles et collectives
 4. Chercher à établir des passerelles avec les structures, associations, services de droit commun
 5. Impliquer le plus grand nombre de personnes ressources intervenant à titre bénévole

185 personnes ont participé aux activités dont 80 personnes du « public cible » (personnes fragilisées) faisant l'objet du conventionnement avec le Conseil Départemental, pour une fréquentation moyenne de 45 personnes fragilisées/mois (44 étant l'objectif à atteindre prévu par la convention).

Supports d'activités diversifiés avec des projets spécifiques pour 2015, suite aux financements accordés par l'ARS et par la Fondation de France, parmi lesquels : *activité physique et Gymnastique/Relaxation Concentration/Réflexion sur l'équilibre alimentaire avec une diététicienne/Expression par le Théâtre/Atelier du Rire*

Autres axes de travail en cours

- Réflexion en cours au niveau départemental pour augmenter la représentation du public RSA
- La mixité sociale : un équilibre fragile à maintenir >>> travail sur la communication à poursuivre (projet de journal des Ateliers)

• COMMISSION PETITE ENFANCE

Afin d'objectiver l'étude des demandes d'admission en accueil régulier, la commission propose un certain nombre de critères avec clé de notation. Le Conseil d'Administration valide ces critères dont la grille est jointe au compte-rendu.

Ces critères sont à adapter pour l'accueil en halte-garderie, en accompagnement de la réflexion à engager sur l'adaptation des différents modes d'accueil sur le territoire aux besoins des familles.

- **RENCONTRE AVEC LES BENEVOLES** des différents sites de distribution alimentaire (4) et des Centres d'Accueil d'Urgence (4) pour mettre en commun/analyser/ajuster les organisations et fonctionnements.

- Epicerie sociale / bénévoles de CRAON : Cette rencontre faisait suite à différentes réunions déjà organisées entre les différents sites de distribution alimentaire, dans le cadre de la thématique « alimentation et précarité », du Contrat Local de Santé.

- Accueil d'urgence / bénévoles de CRAON et responsables des 3 autres sites. La question du renouvellement des bénévoles est à l'ordre du jour.

• COMMISSION ENFANCE/JEUNESSE

Suite à un retour sur les organisations d'été, en la présence des élus et des agents, un certain nombre de pistes d'actions sont avancées :

- Perspectives globales
 - Renforcer les mutualisations pour les camps, sorties et projets communs (ex : séjour itinérant en vélo sur le territoire),...
 - Développer les passerelles 9-10 ans
 - Liens avec COSSAGE (Cossé), OMSR (Renazé) et OLYMPIADES (Craon)
- Définition d'un calendrier commun (recrutements/préparation/communication et ouverture des inscriptions,...)
- Développer les compétences, savoir-faire et savoir-faire-faire par des actions de formation s'appuyant sur les compétences présentes au sein du territoire et/ou intervenants externes
- Création de malles pédagogiques thématiques et partage du matériel entre les accueils

QUESTIONS DIVERSES

- Conseil d'Administration de l'Association ALLI'AGES : le CIAS dispose de 3 sièges.
 - Christophe LANGOUET, Odile GOHIER, Michèle CHARPENTIER

- Harmonisation tarifaire : calendrier de décision prévu
 - Une 1^{ière} rencontre a eu lieu avec le service Finances le 12 Octobre
 - Orientations à soumettre pour avis au Bureau de la Communauté de Communes
 - Décision en CA le 15 Décembre - celui-ci sera étendu aux membres de la Commission sociale et aux Maires des Communes des services concernés

- Harmonisation des horaires du RAM : dans une perspective d'harmonisation et d'une meilleure prise en compte du rythme du jeune enfant, la Commission Petite Enfance propose d'arrêter les horaires d'animation de 9H30 à 11H30 sur l'ensemble du territoire, faisant ainsi évoluer les interventions sur le secteur de COSSE.

- **Agenda**
 - Collecte Nationale de la Banque Alimentaire 27 et 28 Novembre : appel à volontaires
 - Troc' Plantes : 14 Novembre aux Ateliers d'Echanges, rue de l'Epron à Craon
 - Assemblée Plénière des Ateliers d'Echanges : 16 Décembre à Méral

- Prochain Conseil d'Administration : Lundi 23 Novembre